

Traité, de joindre ses armes à celles des Offensés, que quand il désespéreroit d'obtenir des Coupables une satisfaction suffisante; qu'il ne s'étoit point encore endormi sur cela; qu'il avoit déjà retiré tous les Prisonniers, & qu'il comptoit bien que les Agresseurs feroient le reste.

Il parut que ce discours les avoit apaisés, & ils s'embarquoient déjà pour s'en retourner chez eux, lorsque le Sieur de Vincennes arriva de Michillimakinac. Il dit au Gouverneur Général qu'il étoit venu avec les Chefs des Outaouais, & qu'il les avoit quittés assez près de l'Isle, parce qu'ils l'avoient prié de prendre les devants, pour sçavoir de leur Pere, s'il voudroit bien les admettre en sa présence. M. de Vaudreuil le renvoya pour leur dire qu'ils pouvoient venir, & fit rappeler les Iroquois.

Les Outaouais parurent dans un état d'humiliation, qui annonçoit d'abord qu'ils ne prétendoient pas excuser leur faute. Mon Pere, dit le Chef, qui portoit la parole, ce nous confessons qu'en frappant l'Iroquois sur ce ta Natte (a), c'est en quelque façon sur toi, ce que nos coups ont porté: pardonnez à des ce Insensés, qui n'ont plus de conseil, parce ce que tous leurs Anciens sont morts. Tu peux ce tirer de nous telle vengeance, qu'il te plaira; ce mais si tu veux bien nous faire grace, tu ce n'auras pas lieu de t'en repentir. Tant que ce nous vivrons, nous ne cesserons de t'en mar- ce quer notre reconnoissance, & dès à présent ce nous sommes disposés à faire à ceux, que ce nous avons offensés, toutes les satisfactions, ce

(a) C'est-à-dire, sur ton Terrain.